

Nos réf. : CRAT/13/AV.184  
BB

Le 16 mai 2013

**Avis de la CRAT relatif au rapport urbanistique et  
environnemental portant sur la mise en œuvre de la ZACC  
« de la Fontaine » à SERAING**

Conformément à l'article 33 §3 du CWATUPE, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le Rapport urbanistique et environnemental (RUE) relatif à la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté (ZACC).

**1. CONTEXTE DU PROJET**

<u>Brève description du projet</u> :	Mise en œuvre de la ZACC, d'une superficie de 7,3 hectares, en vue de l'affecter en zones de logements, d'espace communautaire et d'espaces verts
<u>Demande</u> :	Rapport urbanistique et environnemental
<u>Localisation</u> :	rue de la Fontaine
<u>Demandeur</u> :	Commune de Seraing
<u>Autorité compétente</u> :	Conseil communal de Seraing
<u>Date de réception du dossier</u> :	29 avril 2013

## 2. AVIS

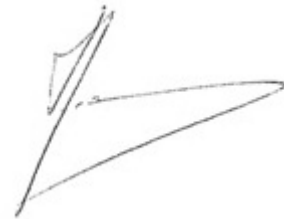
**La CRAT émet un avis favorable sur le rapport urbanistique et environnemental réalisé en vue de la mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté (ZACC) dite « de la rue Fontaine » à Seraing.**

La CRAT relève la bonne qualité du rapport urbanistique et environnemental. Elle apprécie l'intervention communale qui mène une réflexion sur l'ensemble du quartier en vue de sa requalification.

L'approche proposée vise à redéfinir des actions structurantes sur le site en prenant en compte ses atouts et ses faiblesses et ce, dans une vision très opérationnelle (prise en compte des diverses propriétés, du cadastre etc.)

Elle relève que les options d'aménagement et lignes directrices précises permettront une certaine souplesse dans leur réalisation mais de plus, permettront de créer un véritable quartier de vie, de maintenir le rôle communautaire de l'espace central et de restructurer et de valoriser le site en tenant compte des importantes contraintes environnementales (état sanitaire du sol, puits de mines, lignes à haute tension...) et des spécificités locales existantes.

De plus, la CRAT relève que ces options d'aménagement sont en adéquation avec les objectifs généraux d'aménagement repris notamment dans le Schéma de développement de l'espace liégeois (SDEL) et dans le masterplan de la Ville de Seraing à savoir, notamment le maintien d'un cordon vert dans le quartier.



Pierre GOVAERTS,  
Président